

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026 19:30

**En exercice** : 33  
**Présents** : 33  
**Excusés** : 0  
**Absents** : 0

**Date de la convocation** :  
16/03/2026

**Président de séance** :  
Jean-Louis ROY

**Secrétaire de séance** :  
Laurent BALDOVINI

**N° interne de l'acte** :  
D02\_03\_2026

vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvermont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

**Membres présents :**

Laurent BALDOVINI, Blandine BEAUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Johann PASQUEREAU, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Sandrine VIGNIAL, Adeline YVAI-NURDIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

**Membres excusés**

**Membres Absents :**

### Election du maire de la commune déléguée de La Flocellière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection du maire de la Commune déléguée de La Flocellière.

Il a rappelé qu'en application des articles L 2113-12-2 du CGCT, le maire délégué est élu par le Conseil Municipal de la Commune parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7 du CGCT.

Le maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins pour procéder au dépouillement des bulletins : Bernard GUILLOTEAU et Marie-Christine PROUST

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des candidats.

Jean-Louis ROY et Florian PELATAN sont candidats.

Monsieur le Maire enregistre la candidature de Jean-Louis ROY et Florian PELATAN et invite les Conseillers municipaux à passer au vote. Chaque Conseiller Municipal, a remis dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Maire proclame les résultats : au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
nombre de votants (enveloppes déposées) : 33  
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 1  
nombre de suffrages déclarés blancs : 1  
nombre de suffrages exprimés : 31  
majorité absolue : 16

A obtenu :  
Florian PELATAN, 4 voix  
Jean-Louis ROY, 27 voix

Jean-Louis ROY, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire de la Commune déléguée de La Flocellière et est immédiatement installé dans ses fonctions.

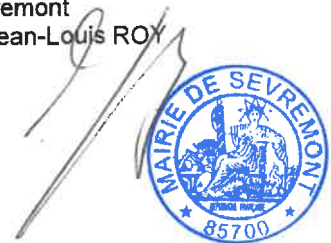
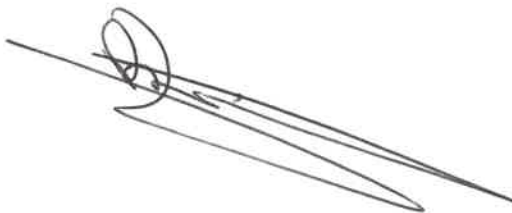
---

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié conforme  
au registre.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Sèvremont  
Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Laurent BALDOVINI



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le : 24/03/2026